



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION CINE D'HIER POUR
L'ORGANISATION DE TROIS PROJECTIONS
CINÉMATOGRAPHIQUES EN PLEIN AIR LES 24,
25 ET 26 AOUT 2023**

**DÉCISION N° DM-23-314
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Ciné d'Hier, représentée par Madame Lucia Dore-Ivanovitch, dont le siège social est situé 36, rue de Verneuil – 75 007 Paris – pour l'organisation de trois projections cinématographiques en plein air, les jeudi 24, vendredi 25 et samedi 26 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Ciné d'Hier, représentée par Madame Lucia Dore-Ivanovitch, dont le siège social est situé 36, rue de Verneuil – 75 007 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de trois projections cinématographiques en plein air, les jeudi 24, vendredi 25 et samedi 26 août 2023, dont le coût total est fixé à 14 880 € (quatorze mille huit cent quatre-vingts euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230803-lmc1H11013H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023
Date de Publication : 03/08/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230803-lmc1H11013H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023
Date de Publication : 03/08/2023